



Mission cinéma du ministère des Armées

Le ministère des Armées développe depuis plusieurs années une politique innovante et volontariste d'accompagnement des projets télévisuels et cinématographiques. Reposant sur une réglementation précise, au plan juridique et financier, cette politique s'est renforcée avec la création de la Mission cinéma qui s'adresse à tout professionnel de l'audiovisuel recherchant le concours du ministère pour le soutenir dans la conduite de ses projets.

Un pont entre deux mondes

La Mission cinéma, créée en juin 2016 au sein de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICoD), renforce le lien et le dialogue entre le monde de la Défense et celui de l'audiovisuel et mobilise les forces du ministère autour des nombreux projets audiovisuels reçus. Elle accompagne ces derniers depuis les premiers conseils à l'écriture jusqu'à la communication au moment de la distribution en passant par l'accueil des tournages, la mise à disposition de matériels, les fonds de soutien, d'archives ou encore une proposition de coproduction.

Le monde de la Défense et ses enjeux, les conflits, passés et présents, sont de longue date une source d'inspiration pour les scénaristes, en atteste la série *Le bureau des légendes* qui s'infiltré dans la vie d'agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) ou le film *Le chant du loup*, qui propose une plongée dans l'univers de la force océanique stratégique française.

En offrant conseils, expertise ou encore des séjours d'immersion, la Mission cinéma veut donc donner la possibilité aux professionnels de l'audiovisuel de mieux appréhender les réalités opérationnelles et l'expérience

des femmes et des hommes du ministère des Armées. « *Cet accord est une chance pour le cinéma français. Je me réjouis de cette porte grande ouverte, c'est un pont entre deux mondes* » résume Pauline Rocafull, la présidente de la *Guilde française des scénaristes*, syndicat qui représente près de 350 scénaristes travaillant pour le cinéma, la fiction TV et l'animation. Au regard de l'intérêt et de l'enthousiasme de l'assemblée, composée de nombreuses personnalités du cinéma français, présente pour la signature de cet accord, nul doute que les idées vont fleurir. Rendez-vous dans les salles obscures !



Le film *Le chant du loup*

Accompagnement des projets

La Mission cinéma a vocation d'accompagner les auteurs, de les conseiller et faciliter le développement de leurs œuvres en les

mettant au contact des réalités de l'institution militaire. Dans cet esprit, le programme de résidences réservées aux scénaristes leur offre la possibilité de les accueillir, en immersion, sur le terrain ou dans des entités militaires.

La Mission cinéma gère tout le processus d'accompagnement des projets, en faisant effort sur les étapes amont et aval de l'accueil des tournages. En la sollicitant au plus tôt, les demandeurs optimisent la préparation de



leurs productions audiovisuelles. La Mission cinéma intervient dans tous les champs de la production audiovisuelle et cinématographique (tous formats, tous supports).

Afin d'appréhender au mieux la réalité du ministère des Armées, des hommes et des femmes qui les composent et des activités qui caractérisent son cœur de métier, il peut être demandé à être conseillé par des experts, dans la préparation des projets cinématographiques et audiovisuels.

Ces experts peuvent accompagner au travers des services suivants :

- un conseil en écriture afin de rendre plus crédible le scénario (par exemple, à travers le témoignage de militaires ayant servi sur certains terrains opérationnels) ;
- un conseil technique pour apporter une information dans des domaines très précis (par exemple sur l'armement, les grades, l'acquisition du vocabulaire) ;
- un conseil historique pour faire bénéficier d'une expertise scientifique des scénarios (lecture, conformité de la description des faits ainsi que des us et coutumes) ;
- une formation dispensée aux acteurs et aux figurants par des personnels du ministère des Armées, pour aider à rendre le jeu plus authentique et juste (manière de parler, de se comporter, gestuelle de combat). Cette prestation intervenant dans le cadre d'une mission non spécifique des Armées est effectuée à titre onéreux.

Cas particulier du personnel du ministère des Armées

Le personnel du ministère des Armées obéit au principe du non-cumul des fonctions. Il n'est pas autorisé à être acteur ou figurant dans des projets de tournage. Ces

prestations peuvent être honorées par des intermittents du spectacle ou toute autre personne à l'exception des spécialistes qui doivent mettre en œuvre certains matériels et qui sont obligatoirement des militaires. Ces militaires sont en service, servent en uniforme et demeurent sous l'autorité du commandement de leur unité ou de celle auprès



Donjon de Vincennes, beau décor de film

de laquelle ils sont placés temporairement.

Comment constituer un dossier ?

Le traitement des demandes de tournage ou de prises de vues est subordonné à la fourniture d'un dossier constitué de la liste des documents ci-dessous :

- lettre de demande officielle (avec en-tête de la société de production) décrivant le cahier des charges précis des soutiens demandés en annexe ;
- synopsis ;
- scénario ;
- attestation de la police d'assurance ;
- dossier de présentation du projet ;
- liste de l'équipe technique et artistique ;

Mise à disposition

Toute mise à disposition de sites ou de matériels militaires doit faire l'objet d'une convention réglementant les domaines technique, juridique et financier. Elle est établie entre le ministère des Armées et la société responsable, avant le début du tournage.



Citadelle de Lille, beau décor de film

Lieux de tournage

Le ministère des Armées détient un patrimoine immobilier d'une grande diversité. Il comprend notamment des grands camps, champs de tir, citadelles, forts et batteries, sémaphores, bases aériennes et navales, monuments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

L'activité opérationnelle des unités militaires reste dans tous les cas une priorité et la mise à disposition des sites est possible seulement sous certaines conditions : le décor demandé

ne doit pas avoir d'équivalent dans le secteur privé. Les mises à disposition d'espaces donnent lieu au paiement d'une redevance, établie en fonction des tarifs en vigueur dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Pour rappel, les sites dont tout ou partie des installations sont classées ou protégées (exemple : les sites du réseau Natura 2000)

ne peuvent pas être mis à disposition. Il en va de même pour les sites insalubres, vétustes ou présentant un risque particulier.

Matériels

Différents types de matériels équipent les armées, directions et services du ministère. Ils nécessitent pour leur mise en œuvre l'accompagnement d'un personnel qualifié.

Toute mise à disposition de matériel militaire doit faire

l'objet d'une convention réglementant les domaines technique, juridique et financier. Elle est établie entre le ministère des Armées et la société de tournage avant le début de celui-ci.



Prêt pour tourner dans un film



Fort de Ganteaume à Marseille, souvent dans des films

La mise à disposition est possible sous certaines conditions :

- l'activité opérationnelle des unités militaires reste dans tous les cas une priorité ;
- le matériel demandé ne doit pas avoir d'équivalent dans le secteur privé. En effet, de nombreux prestataires privés, associations ou collectionneurs sont à même de fournir du matériel militaire et des accessoires ;
- les mises à disposition de matériel donnent lieu au paiement d'une redevance établie en fonction des tarifs en vigueur au sein de chacune des armées.

Pour rappel, les matériels classés « confiden-

tiel » ou « protégé » ne peuvent être mis à disposition ainsi que tout autre matériel non spécifique et ne relevant pas d'un usage militaire.

L'agence d'image du ministère des Armées

L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (**ECPAD**) collecte, conserve, valorise et diffuse les archives audio-

visuelles et photographiques de la Défense. Ces collections représentent aujourd'hui près de 5 millions de clichés et 26 500 titres de films qui recouvrent différentes périodes historiques : le temps des colonies, la Première et la Seconde Guerre mondiale, les guerres de décolonisation et les conflits contemporains.

Communication des archives audiovisuelles et photographiques

La communication des archives audiovisuelles et photographiques de l'ECPAD se fait dans le respect de la loi sur les archives du 15 juillet 2008 inscrite au Code du patrimoine, livre II, et dans le respect de la réglementation interministérielle sur la protection du secret de la Défense nationale.

Modalités d'exploitation commerciale

Concernant les modalités d'exploitation commerciale, l'ECPAD peut intervenir en qualité de pro-



L'armée de Terre au générique du film Forces spéciales



Archives Indochine

ducteur ou coproducteur de films, avec une orientation affirmée vers les documentaires faisant appel aux archives audiovisuelles.

Les projets sont accueillis et étudiés mensuellement et doivent s'inscrire dans une perspective historique ayant un lien avec la Défense.

Grâce à ses moyens techniques et à son fonds d'archives, l'établissement peut intervenir dans plusieurs configurations qui peuvent se décliner de la fourniture d'archives jusqu'à la postproduction haute définition (montage,

étalonnage, *after effects*, illustration sonore, mixage, création de musique originale). Cet apport en industrie se traduit en parts de coproduction dans le projet et exclut toute forme de financement direct.

Des fonds multiples

Plus d'un siècle de l'histoire des Armées et de la France est ainsi illustré par des images qui témoignent également des évolutions techniques dans le domaine du cinéma et de la

photographie, depuis les supports anciens (pellicules en nitrate de cellulose et plaques de verre) aux plus modernes (fichiers numériques, vidéo en haute définition). Ces collections sont enrichies de la production des reporters de l'armée française, des versements des autres organismes de la Défense et des fonds privés entrés par don ou dépôt.

- Première Guerre mondiale : 110 000 clichés sur plaques de verre et 2 000 films muets réalisés entre 1915 et 1919.
- Deuxième Guerre mondiale (Français et Alliés) : 104 500 photographies et 2 810 films

réalisés par les services cinématographiques britannique et américain entre 1939 et 1945.

- Deuxième Guerre mondiale (Allemands) : 310 000 photographies et 1 117 films réalisés par les opérateurs militaires allemands entre 1939 et 1945.

- Indochine : 82 000 photographies en noir et blanc et environ 3 000 films réalisés entre 1945 et 1956.



Archives Algérie



Le cinéma et la photo des Armées

- Algérie : 157 000 photographies et 1 125 films réalisés entre 1945 et 1964.
- Contemporain (1946-2004) : 2,2 millions de photographies et plus de 8 000 titres de films réalisés entre 1946 et 2004.
- Actualités : 225 000 photographies et plus de 1 500 titres de films réalisés depuis 2005.
- Défense : 650 000 photographies et plusieurs centaines de titres de films réalisés par les services de communication de la Défense et les unités militaires.
- Privé : 65 000 photographies et une centaine de films amateurs, réalisés depuis la fin

du XIX^e siècle.

- Collection de la Documentation Française : 76 000 photographies.
- Fonds : Seconde Guerre mondiale, Afrique noire francophone, images de la France, vues aériennes obliques de Paris et de l'Île-de-France.

Consultation des fonds

Le ministère des Armées propose l'accessi-

bilité à la base de données multimédia par le biais de sa médiathèque située au fort d'Ivry. Dix postes informatiques proposent un accès gratuit à la base de données multimédia comprenant 320 000 notices documentaires, 900 000 photographies et 11 500 films numérisés, tous fonds confondus. Cet outil est complété par les albums de consultation regroupant 3 millions de photographies de fonds historiques.

La médiathèque est ouverte tous les jours de la semaine de 9h à 17h du lundi au mercredi,



Tournage du film J'accuse



Carte postale Grande Guerre

de 9h à 21h le jeudi, et de 9h à 16h le vendredi.

Modalités pratiques :

- prévoir une pièce d'identité pour l'accueil au fort ;
- possibilité de déjeuner sur place au cercle mixte de 12h à 13h15 ;
- accessibilité de la médiathèque aux personnes à mobilité réduite ;
- grand parking gratuit à l'entrée du fort d'Ivry.

Par ailleurs, une sélection de documents est consultable directement sur le site www.ecpad.fr. De nombreux dossiers thématiques téléchargeables en ligne, réalisés par les documentalistes du pôle des archives, présentent un choix de photographies et des extraits de films à travers des thématiques historiques variés.

Comment constituer un dossier pour une coproduction ?

Les pièces constitutives d'un dossier sont :

- un scénario ou synopsis (un original + 4 copies) ;
- un devis estimatif du film ;
- un plan de financement équilibré (total égal

au total du devis estimatif) ;

- une note d'intention ;
- les attestations des autres partenaires financiers si la production les a déjà reçues ;
- la lettre d'intention du diffuseur pressenti ;
- la durée de l'emploi des archives.

Contacts : à qui s'adresser ?

Établissement de communication

et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD)

Agence d'images et centre d'archives

2 à 8 route du fort - 94205 Ivry-sur-Seine
CEDEX

Fax : 01 44 42 33 98

• Service communication

Tél. : 01 49 60 58 95

Courriel : communication@ecpad.fr

• Médiathèque

Tél. : 01 49 60 52 73

Courriel : mediatheque@ecpad.fr

• Département ventes

Tél. : 01 49 60 52 07

Courriel : ventes-archives@ecpad.fr



Cahier spécial réalisé par Gilbert Robinet pour le numéro 129 de la revue **ENGAGEMENT** de l'ASAF - (www.asafrance.fr) source : www.defense.gouv.fr/portail/mission-cinema.